

Vous avez une entreprise ? Vous avez envie d'investir dans l'éducation et la formation des jeunes ?

Soutenez l'UFR des Langues de l'Université Lumière Lyon 2 et investissez dans le futur des diplômé.e.s !



LA SANTÉ ET LE BIOMÉDICAL

DÉCOUVREZ NOTRE PARCOURS SPÉCIALISÉ

➔ Master Traduction et Communication Spécialisée en Sciences de la Santé (TCISS)

Ce master consiste à former des traducteur.trice.s, terminologues, rédacteur.trice.s et interprètes spécialisé.e.s : c'est **l'un des seuls masters en France à avoir une telle spécialisation**. Cette formation est professionnalisante parce qu'elle forme les étudiant.e.s :

- sur le terrain, grâce aux actions de traduction et d'interprétation mises en place dans le cadre du **Projet Professionnel Personnalisé** ;
- et à l'université, avec un encadrement théorique solide.

92%
des étudiant.e.s ont trouvé un emploi dans l'année qui a suivi l'obtention de leur diplôme*



En deuxième année de master, les étudiant.e.s ont un **stage obligatoire** de 3 mois minimum (environ 550 heures) en France ou à l'étranger, dans une agence de traduction spécialisée dans le médical ou dans un établissement ou une entreprise dans le milieu de la santé.

Retrouvez notre vidéo de présentation du master sur <https://www.youtube.com/watch?v=a3NoPxRfs1U>

"Ce master est enrichissant, notamment dans le domaine du médical où on se sent bien (...); il est diversifié, ce n'est pas que de la traduction car on fait aussi de la rédaction scientifique, et il est professionnalisant grâce au stage de fin d'études (...)."

Emeline M., (promotion 2021-2022), Traductrice et rédactrice scientifique dans un centre hospitalier à Vienne.



DEUX BONNES RAISONS DE VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'UFR DES LANGUES :

1

Investissez dans la formation de vos **futur.e.s salarié.e.s** et favorisez le **rapprochement entre l'université et monde professionnel**

2

Contribuez à la formation dans les **secteurs spécialisés** en offrant aux étudiant.e.s les moyens de réussir dans des **domaines innovants**

Retrouvez la procédure à suivre et les codes à retenir sur le site : <https://www.univ-lyon2.fr/entreprise-et-partenaire/taxe-dapprentissage>



Pour toute information sur le versement de la taxe d'apprentissage et les demandes de partenariats, veuillez contacter : **Frédérique Ratsimiseta, Chargée de relations partenariales et de communication**

☎ 04 78 69 71 47

✉ f.ratsimiseta@univ-lyon2.fr

🌐 <https://langues.univ-lyon2.fr/>